Rapport final du groupe de travail n° 6
« Fonds de recherche »

1. Introduction et objectifs

Le développement et la réalisation de projets communs garantissent le succès de la science dans la région du Rhin supérieur. Comme l'expérience le prouve, seuls des projets de recherche communs permettent d'assurer le caractère durable des cursus communs et des échanges d'étudiants de ces filières.

La réussite du projet que constitue la Région métropolitaine dépend donc de la mesure dans laquelle il sera possible d'inciter les institutions clés et les acteurs concernés à s'engager de façon durable. Pour cela, des efforts de communication interne sont nécessaires, ainsi que la mise en place des structures d'encouragement adéquates et la création visible d'une valeur ajoutée, également à court terme. Cela suppose aussi qu'il y ait la possibilité de mettre au concours des fonds destinés à la recherche, à l'enseignement et à l'innovation dans la région du Rhin supérieur, ces fonds étant octroyés selon une procédure s'appuyant sur des expertises scientifiques.

Pour mieux exploiter le potentiel de recherche de la région du Rhin supérieur, il est absolument nécessaire de mettre en place une procédure structurée et de dégager des ressources financières. Dans le passé, différents projets ont échoué car il est difficile d'assurer le financement de projets transfrontaliers ponctuels. Les instruments de financement proposés par l'UE (notamment le programme cadre de recherche) ne sont pas vraiment appropriés puisqu'en règle générale les projets transfrontaliers ne remplissent pas les critères demandés. Actuellement, les modes de financement de la recherche sont le plus souvent conçus dans une perspective nationale et non transfrontalière.

2. Résultats

Le groupe de travail « Fonds de recherche » a analysé les conditions, les possibilités et les avantages de la création d'un instrument commun permettant le soutien financier de projets scientifiques sélectionnés. Ses conclusions sont les suivantes :

1. Contenu

- Il faut que l'instrument de financement soit voué (principalement, mais pas exclusivement) à la recherche coopérative. Il s'agira de créer des mesures d'incitation à la coopération.
- Un fonds commun semble être un moyen judicieux pour financer des projets innovants, réalisables rapidement et sans barrières administratives.
- Il convient de vérifier si la focalisation doit être unitaire ou thématique. (développement d'une « USP » (unique selling proposition), initiatives d'excellence transfrontalières et création d'un capital territorial).
- Les objectifs poursuivis par l'instrument de financement doivent être conformes à la stratégie du pilier « Science » et à la note de stratégie de la Région métropolitaine du Rhin supérieur. De plus, il doit contribuer au développement et à l'intégration de la Région de la connaissance qu'est le Rhin supérieur.

- La priorité doit être donnée aux projets phares et aux projets pilotes qui favorisent la formation de clusters transfrontaliers.

2. Financement
- Un engagement durable en matière de financement et le développement de chaînes transfrontalières de création de valeur sont nécessaires.
- Le programme INTERREG Rhin supérieur doit être utilisé comme source de financement.

3. Procédure et conditions cadres
- L'utilité d'un instrument de financement commun doit être prouvée par des faits et des arguments.
- Il faut prendre en considération que les différentes langues utilisées, les distances géographiques et les différents systèmes occasionnent un surcroît de dépenses.
- Le fonds de recherche de la « grande région » peut servir de modèle pour concevoir un instrument de financement propre à la région du Rhin supérieur.
- Il ne semble pas forcément nécessaire de créer une entité juridique spéciale pour ce premier projet de « fonds de recherche », même si cela permettrait d'obtenir une certaine indépendance et de renforcer le caractère durable du projet.

Le groupe de travail est arrivé à la conclusion que le fonds de recherche devait, dans un premier temps, signaler, d'une part, la volonté politique des institutions nationales assurant le cofinancement de s'engager dans la coopération trinationale (« un dénominateur commun qui nous porte ») et d'autre part, le fait qu'elles sont disposées à soutenir la science lors de la réalisation de projets transfrontaliers allant dans le sens de la stratégie de la Région métropolitaine trinationale.

Néanmoins, il reste important de viser, à moyen ou à long terme, la création d'un fonds commun de financement.

3. Perspectives et recommandations stratégiques

Le fonds de recherche doit être développé comme un fonds virtuel et non comme un fonds existant réellement. Dans ce cas de figure, les institutions nationales cofinançant les projets réservent, selon leurs possibilités, des moyens pour le financement de projets de qualité, réalisés si possible dans le cadre d'INTERREG Rhin supérieur.

Parallèlement, il faudra examiner la possibilité de mettre en place un appel à projets dans le cadre du programme INTERREG IV A Rhin supérieur afin de promouvoir des projets transfrontaliers menés dans les domaines de la recherche, de l'enseignement et de l'innovation.

Pour intéresser durablement les personnes concernées au développement de la Région de la connaissance qu'est le Rhin supérieur, il est nécessaire d'instaurer une bonne communication et d'améliorer les conditions cadres permettant de créer et d'élargir des réseaux.

Une esquisse de projet ayant pour objet le fonds de recherche de la région du Rhin supérieur devra être préparée à moyen ou à long terme. Une fois cette esquisse disponible, il s'agira de réexaminer les différentes possibilités de financement. Le pilier « Science » de la Région métropolitaine du Rhin supérieur se chargera en temps utile d'élaborer cette esquisse.

4. Membres du groupe de travail

Bajas-Schaefer	Coralie	Région Alsace, Strasbourg	F
Beck	Joachim	Euro-Institut, Kehl	D
Blinn	Hans-Jürgen	Ministerium für Bildung, Wissenschaft, Jugend und Kultur Rheinland-Pfalz, Mainz	D
Christ	Andreas	Hochschule Offenburg	D
Dussap-Köhler	Anne	Euro-Institut, Kehl	D
Eder	Yvonne	Universität Freiburg	D
Feninger	Rainer	Berufsakademie Lörrach	D
Fisch	Stefan	Deutsche Hochschule für Verwaltungswissenschaften, Speyer	D
Friesecke	Manuel	REGIO BASILIENSIS, Basel	CH
Goure-Rauch	Catherine	Région Alsace, Strasbourg	F
Heckele	Mathias	Karlsruher Institut für Technologie KIT, Karlsruhe	D
Héraud	Jean-Alain	Université de Strasbourg (présidence)	F
Holveck	Augustin	MEDEF Bas-Rhin, Strasbourg	F
Kickmaier	Wolfgang	Fachhochschule Nordwestschweiz FHNW, Brugg	CH
Klumpp	Cédric	Fondation FRC, Strasbourg	F
Kricheldorff	Cornelia	Katholische Fachhochschule Freiburg	D
Leridez	Vincent	Institut National des Sciences Appliquées (INSA), Strasbourg	F
Lucet	Diane	Région Alsace, Strasbourg	F
Maksoudian	Chloé	Département du Bas-Rhin, Strasbourg	F
Mohnike	Thomas	Université de Strasbourg	F

Nitsche	Denis	Karlsruher Institut für Technologie KIT, Karlsruhe	D
Orb	Agnès	Délégation Alsace du CNRS, Strasbourg	F
Oser	Jürgen	Regierungspräsidium Freiburg	D
Rüttinger	Denise	Karlsruher Institut für Technologie KIT, Karlsruhe	D
Sarcinelli	Ulrich	Universität Koblenz-Landau	D
Schevin	Marie-Thérèse	Région Alsace, Strabourg	F
Schnyder	Peter	Université de Haute-Alsace, Mulhouse	F
Soulaimani	Yasmine	Département du Haut-Rhin, Colmar	F
Sparfel	Jacques	EUCOR, Strasbourg	F
Thietke	Jörg	Duale Hochschule Baden-Württemberg Lörrach	D
Wagner	Ilya	Pädagogische Hochschule Karlsruhe	D
Witt	Paul	Hochschule Kehl	D